

COMMUNE DE VUGELLES-LA-MOTHE



63322

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

PLAN DE ZONES LA MOTHE ECH: 1:1000

Yverdon le 14. 6. 91 René Tosti Architecte Burri & Perreten Ing. civils EPF-SIA
1431 Vugelles-La-Mothe 1400 Yverdon-Les-Bains

1 APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
LE -3. AOÛT 1989
LE SYNDIC
LE SECRETAIRE
LE PRESIDENT
LE SECRETAIRE

2 SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 10 mai AU 10 juin 1992
5 APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU
CANTON DE VAUD
LAUSANNE LE 2.3.OCT. 1992

3 L'ATTESTENT AU NOM DE LA MUNICIPALITE
LE SYNDIC
LE SECRETAIRE
6 L'ATTESTE
LE CHANCELIER

LEGENDE

Coordonnees 534.300/186.200

- ZONE AGRICOLE
- SECTEUR DE SECURITE (Ne concerne pas la Mothe)
- AIRE FORESTIERE
- ZONE VILLAGE (Aires de prolongement habita.)
- ZONE VILLAGE PROTEGEE (Ne concerne pas la Mothe)
- AIRE D'IMPLANTATION
- ZONE INTERMEDIAIRE (sans affectations particulieres)
- ZONE ARTISANALE
- ZONE ARCHEOLOGIQUE
- ZONE D'UTILITE PUBLIQUE (Ne concerne pas la Mothe)
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS
- SURFACE SUR LAQUELLE LES BATIMENTS PEUVENT ETRE TRANSFORMES

Le plan d'affectation approuvé par le Conseil d'Etat
le 02 octobre 1920 est à radier

